



Département de  
VAUCLUSE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251006-DEL\_25\_07\_08-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

## OBJET DE LA DELIBÉRATION n° 25-07-08

### MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DU BLOC OPERATOIRE ET DU SERVICE DE CHIRURGIE DE CENTRE HOSPITALIER D'APT

## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.10.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents** : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

**Absents** : M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** la fermeture annoncée du bloc opératoire et de service de chirurgie du Centre Hospitalier d'Apt,

**Considérant**, que cette décision met gravement en péril l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire, notamment les personnes âgées, les familles et les populations les plus fragiles,

**Considérant**, que le Centre Hospitalier d'Apt joue un rôle essentiel dans l'offre de soins de proximité pour notre bassin de vie, en garantissant la continuité des soins chirurgicaux et des urgences opératoires,

**Considérant** que sa fermeture entraînerait :

- Un allongement des délais et des distances d'accès à la chirurgie, obligeant les patients à se rendre à Cavaillon ou Avignon dans des conditions parfois incompatibles avec l'urgence médicale ou les capacités de déplacement,
- Une dégradation de la prise en charge globale des patients, avec des risques accrus pour leur santé et leur sécurité,
- Une atteinte directe à l'égalité d'accès aux soins, principe fondamental du service public hospitalier,
- Une fragilisation du service des urgences privé d'une solution de recours chirurgical et anesthésiste immédiat,
- Une perte d'attractivité médicale, en particulier pour les jeunes praticiens et les spécialistes et donc là encore une fragilisation du secteur libéral déjà en forte difficultés.
- Considérant que le rayonnement du Centre Hospitalier du Pays d'Apt s'étend au-delà du seul territoire du pays d'Apt, son maintien intéresse aussi des communes limitrophes des Alpes-de-Haute-Provence,

**Considérant** l'augmentation de la population (x3) pendant la période estivale,

# **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

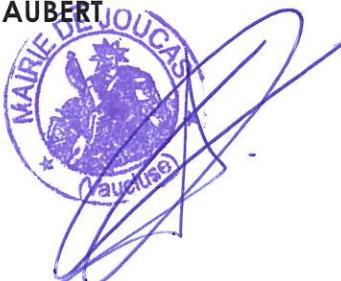
**A l'unanimité,**

- **DEMANDE** l'abandon immédiat du projet de fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie ;
- **APPORTE** son soutien total aux soignants, aux agents hospitaliers et aux usagers mobilisés pour la défense de leur hôpital ;
- **APPELLE** l'Agence Régionale de Santé, la direction de l'hôpital, et les représentants de l'État à garantir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au maintien et au développement de l'offre de soins sur le territoire du Pays d'Apt ;
- **APPROUVE** la motion contre la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie du centre hospitalier du Pays d'Apt ;
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet de Vaucluse, aux députés de Vaucluse, aux Maires de la CCPAL, à Monsieur le Préfet de Vaucluse, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Madame la Maire d'Apt, présidente du conseil de surveillance à la direction du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, à la direction des hôpitaux de Cavaillon et d'Avignon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

**Lucien AUBERT**



La Secrétaire de Séance,

**Muriel PONTET**